Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 3 (1858)

Heft: 13

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Nous avons eu le bonheur de posséder pendant quelques jours dans nos murs le général Jomini. Notre illustre compatriote, qui a atteint sa 79° année, vit actuellement à Paris. Il a voulu revoir encore une fois au moins les belles rives du Léman, ainsi que les nombreux parents et amis qu'il compte parmi nous. Le général a été fort bien accueilli par nos autorités cantonales, qui tenaient à lui prouver qu'elles apprécient son caractère et qu'elles ont une haute estime pour le génie dont il a donné tant de preuves, soit comme écrivain militaire, soit comme homme de guerre.

Le comité de la Société militaire s'est empressé de son côté d'adresser au général une invitation pour assister, comme hôte d'honneur, à la prochaine réunion qui aura lieu à Lausanne les 25 et 26 courant.

Espérons que les preuves de sympathie qui ont été données au général pendant son séjour à Lausanne, l'engageront à venir se fixer dans sa patrie, où il sera entouré de l'estime générale et de l'affection de tous ceux qui le connaissent.

Voici du reste la correspondance échangée entre le Comité de la Société militaire et le général :

Lausanne, le 26 juin 1838.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

LE COMITÉ CENTRAL DE LA SECTION VAUDOISE, au général Jomini.

M. le Général!

Le Comité chargé de présider aux préparatifs de la réunion de la Société militaire fédérale, qui aura lieu à Lausanne les 25 et 26 juillet prochain, apprend que vous êtes maintenant en séjour dans votre patrie.

Connaissant, du moins en partie, la part glorieuse que vous avez prise aux grands événements militaires du siècle, appréciant le mérite incontestable de vos œuvres immortelles, destinées à transmettre aux générations futures de saines notions historiques et de précieux enseignements militaires, le Comité, fier de vous compter au premier rang de ceux des enfants de la Suisse qui ont illustré le nom de la patrie, ne veut point laisser échapper cette occasion de vous témoigner son respect et ses vives sympathies.

Nous savons, général, que votre carrière, si bien remplie cependant, a été abreuvée de dégoûts; que l'ingratitude a été souvent pour vous le prix des services même les plus signalés. Nous savons que la malveillance s'est attachée à vos pas et a cherché à ternir votre réputation. Nous savons qu'en d'autres temps, quelques-uns de vos compatriotes, prêtant une oreille trop complaisante aux bruits semés par cette malveillance et peut-être aussi par la jalousie, vous ont fait un accueil différent de celui auquel vous aviez droit après les services réels que vous aviez rendus à l'indépendance de votre pays, en faveur de laquelle vous avez fait des démarches décisives, mais longtemps ignorées, grâce à votre modestie.

Aujourd'hui, la lumière se fait; le sentiment du pays marche maintenant d'ac-

cord avec la justice qui vous est due; vos compatriotes n'ignorent plus que, loin de mériter leurs reproches, vous avez toujours et partout porté dignement le nom Suisse, ils n'ignorent plus que les injustes accusations dont vous avez été l'objet, n'ont pas d'autre source que la calomnie ou l'ignorance des faits.

C'est parce que nous sommes profondément pénétrés de ces sentiments que nous venons aujourd'hui vous prier, général, de bien vouloir honorer de votre présence la prochaine réunion de la Société militaire fédérale. Nous prenons en outre la liberté de vous offrir le titre de *membre honoraire* de notre société, titre bien modeste, sans doute, mais enfin le seul qu'il soit en notre pouvoir de vous offrir.

Veuillez, général, agréer l'hommage de nos respects et l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président du Comité:

Le Secrétaire :

(Signé) C. Veillon, colonel fédéral.

(Signé) FAVEZ, major.

LE GÉNÉRAL JOMINI

Au président du Comité de la Section vaudoise de la Société militaire fédérale.

M. le Président!

J'ai été profondément touché des expressions bienveillantes de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom du Comité de la Société militaire fédérale, pour m'inviter à assister à la réunion qui aura lieu à Lausanne le 26 juillet.

Je me serais fait un bien grand plaisir de me rendre à cette invitation, si je n'étais pas obligé de me rencontrer, pour la même époque, en Bretagne, à 200 lieues de votre fête. Veuillez donc faire exprimer tous mes regrets à Messieurs vos collègues.

Quant au titre de membre honoraire, que vous avez la bonté de m'offrir avec tant d'aimables assurances, je le reçois avec reconnaissance. Si les sentiments que votre obligeante lettre exprime avec tant de chaleur ont tardé à se manifester parmi mes compatriotes, je me résignais en songeant au proverbe : Nul n'est prophète dans son pays. Je suis donc doublement heureux aujourd'hui de voir que le proverbe n'a pas toujours raison, et ce serait certainement un grand motif pour moi d'assister à votre patriotique réunion si la chose était possible.

Veuillez agréer, ainsi que Messieurs vos collègues, mes remerciements, mes regrets bien sincères et l'assurance de tous mes sentiments.

Lausanne, le 28 juin 1858.

(Signé) Général Jomini.

Le Comité cantonal s'occupe avec activité des préparatifs de la réunion des 25 et 26 courant. Il a déjà eu plusieurs séances, dans lesquelles il a adjugé les travaux à faire à la Grenette pour le banquet du 26, ainsi que pour l'ornementation des salles du château de Chillon. Des conventions ont été passées avec des restaurateurs, soit pour la collation de Chillon, soit pour le banquet du lundi.

— Le Comité central a désigné M. le major Ruffy pour remplir ad interim les fonctions de son secrétaire, vu l'absence momentanée de celui-ci.